

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
Circonscription de VIRE

COMMUNE LES MONTS D'AUNAY
ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté N° MA-ART-2018-082

OBJET : Arrêté d'autorisation de stationnement rue de Villers

Le Maire des Monts d'Aunay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1, L2213-2, L2213-4 et L2213-6 ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L3111-1 ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu le Code de la Route et notamment l'article L411-1 ;

Considérant la demande présentée par l'entreprise Chesnel Bâtiment, domiciliée rue de la Cavée à Esquay-Notre-Dame, visant à obtenir deux places de stationnement à proximité du 11 rue de Villers à Aunay-sur-Odon, commune déléguée des Monts d'Aunay afin de réaliser des travaux de rénovation du 3 septembre au 31 octobre 2018 ;

ARRÊTE

Article 1 – Deux places de stationnement sont réservées pour l'entreprise devant le 11 rue de Villers entre le 3 septembre et le 31 octobre 2018.

Article 2 – La signalisation réglementaire sera mise en place par la commune.

Article 3 - Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie selon les lois en vigueur.

Article 4 - Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 - L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- L'entreprise Chesnel Bâtiment,
- Monsieur le chef de Brigade de Gendarmerie des Monts d'Aunay,
- Madame la responsable de l'Agence Routière de Maisoncelles-Pelvey,
- L'Agent Surveillant de la Voie Publique,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Aunay-sur-Odon, commune déléguée des Monts d'Aunay, le 30 août 2018.

Pour extrait certifié conforme
le Maire, M. Pierre LEFEVRE

